VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Samuel Joseph Wilson.

No 3,889—Quatrième Cour Judiciaire de District dans et pour la Paroisse de St Landry.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau, No 138 rue Carondelet—JEUDI, 23 juillet 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 21 mai 1896, par l'Hon. W. C. Perrault, juge de la quatrième Cour Judiciaire de District, dans l'affaire ci-dessous intitulée, les intérêts du défunt Samuel Joseph Wilson, tels que ci-après décrits, savoir:—

1° Huit (8) certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, désignés par les numéros seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, dans l'îlet No 85, lequel est borné par les rues Ste-Marie, St-Thomas (anciennement Fulton), St-Andrew et Chippewa d'après le plan dressé par Hugh Grant, voyer de ville, de l'ancienne ville de Lafayette, le 2e jour de juin 1847 et déposé comme plan No 50 dans le livre de plans No 2 du défunt Wm Christy, notaire, le dit lot se se forme une des enclognres des rues Chippewa et St-André et mesure trente-huit pieds, dix pouces et trois lignes de face à la rue Chippewa, cent-dix pieds 1 pouce de profondeur et face sur la rue St-André, cent dix pieds de profondeur sur le côté se joignant au lot No dix-sept et quarante-quatre pieds quatre pouces et une ligne de largeur sur la ligne du fond des lots No dix-sept, dix-huit et dix-neuf et se joignant et se dit lot No seize, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Chippewa sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles; lots Nos Vingt-Trois, Vingt-Quatre et Vingt-Cinq se joignant et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Chippewa sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles et le lot No Vingt-Six mesure trente-neuf pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Chippewa sur cent dix pieds de profondeur et de face à la rue St-Mary, entre lignes parallèles et il forme l'encoignure des rues St-Mary et Chippewa.

2° Trois lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, si mis dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chippewa, St-Thomas (anciennement Fulton) St-André et St-Marie et désignés par les Nos vingt, vingt et un et vingt deux, dans l'îlet formé par C. A. Hedin le 17me jour de décembre 1851 et déposé dans le bureau de R. B. Conas, ancien notaire en cette ville; les dits lots se joignent et mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Chippewa sur cent quarante deux pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'encoignure des rues Chippewa et Ste-Marie, dans le quatrième district de cette ville et désigné par le No onze et borné par les rues Chippewa, Ste-Marie, St-André et Annonciation sur le plan de quatre-vingt un lots de terre tiré par Jos Pillié, voyer, le 17 février 1820, et déposé dans le bureau de Wm Christy, ancien notaire, le 2 mars 1830; le dit lot mesure soixante pieds de face à la rue Ste-Marie sur cent vingt pieds de profondeur et de face à la rue Chippewa, et une largeur de soixante pieds sur la ligne 16 séparant du lot numéro quarante-quatre entre F. M.

4° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chippewa, St-Mary, St-Andrew et Annonciation, et désignés par les Nos. soixante-cinq et soixante-six, sur un plan dressé par J. Pillié, voyer de ville, le 17e jour de février 1822, et déposé dans le bureau de Wm. Christy, ancien notaire, le 2 mars 1830; les dits lots se joignent et mesurent chacun soixante pieds de face sur la rue St-Andrew, par cent vingt pieds de profondeur F. M.

5° Onze lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos neuf, dix onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept dix-huit et dix-neuf, sur un plan tiré par Ely Moulhousen, daté le 21 février 1844, déposé dans le bureau de William Christy, ancien notaire, comme plan No 33 dans le livre de plans No 2; les dits lots sont situés dans l'îlet borné par les rues St-André, Chippewa (anciennement Soubic) Ste-Marie et Annonciation, et mesurant comme suit, à savoir: Lot No neuf forme l'encoignure des rues St-André et Chippewa, et mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue St-André sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et de face à la rue Chippewa. Lot No dix se joint au lot No 9 et mesure 31 pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue St-André sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur. Le lot No onze mesure trente pieds huit pouces six lignes de face à la rue Chippewa sur vingt-huit pieds six pouces et six lignes de largeur dans le fond, cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne vers la rue St-André et cent-cinquante-neuf pieds dix pouces et sept lignes sur la ligne vers la rue Ste-Marie. Le lot No treize mesure trente pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Chippewa et vingt-huit pieds six pouces et six lignes de largeur dans le fond par cent cinquante-neuf pieds dix pouces et sept lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue St-André et cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne la plus près de la rue Ste-Marie. Les lots Nos quatorze, quinze, seize et dix sept mesurent chacun trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue St-Marie sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lot No dix-huit mesure trente-neuf pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Annonciation et quarante-deux pieds dix pouces et une ligne de largeur dans le fond sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne la plus près de la rue Ste-Marie et cent cinquante-neuf pieds onze pouces et une ligne de profondeur sur la ligne la plus près de la rue St-André, et le lot No dix-neuf mesure trente-neuf pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Annonciation, quarante-deux pieds dix pouces et deux lignes de largeur dans le fond sur cent cinquante-neuf pieds onze pouces et une ligne de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Ste-Marie et cent cinquante-neuf pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue St-André, le tout A. M.

6° Un lot de terre et les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, St-André, Joséphine et Laurel, désigné comme lot No un sur un plan du dit lot et autres, annexé à un acte dans le bureau de G. R. Stinger, ancien notaire, daté le 13 février 1831; le dit lot de terre mesure trente pieds de face à la dite rue Annonciation sur cent pieds de profondeur et vingt huit pieds huit pouces de largeur dans le fond.

7° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. deux dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Joséphine et Jackson; le dit lot mesure trente pieds, neuf pouces et deux lignes de face sur la rue Joséphine, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles, cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et deux lignes, conformément au plan par C. F. Zengel, voyer, le 30 mars 1833 et annexé à un transfert fait par le syndic de St Fort Dusnan en faveur de L. Lyon par devant Louis Foraud, ancien notaire de la ville, le 9 juillet 1833.

8° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, anciennement la ville et paroisse de Jefferson, dans cet Etat, sur la batture, ensemble avec tous les droits de batture et accroissements futurs; le dit lot est désigné par la lettre J, sur un plan fait par B. Buisson, voyer, et déposé en le bureau du juge de la paroisse de Jefferson; le dit lot forme l'encoignure de l'avenue Louisiana (anciennement Grande Course Witz) et Levée et mesure trente-trois pieds un pouce de face à la rue Levée sur cent cinquante pieds de profondeur et de face à l'avenue Louisiana, et est situé dans l'îlet borné par l'avenue Louisiana, les rues Levée, Toledano et Water.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; la portion de crédit, s'il y en a, à des termes de un et deux ans, à être représentée par billet ou billets des acquéreurs, garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'au paiement, et hypothèque spéciale sur la chose vendue; les acquéreurs assumeront les taxes de 1896 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant seront requis au moment de la vente.

Actes de vente, pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 mai - 17 24 31—juin 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James M. Robinson.

No 49,539—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 138 rue Carondelet—JEUDI, 11 juin 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 1er mai 1896, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet (maintenant avenue Cleveland), Liberté et Howard (maintenant Marais), et mesurant 31 pieds 5 pouces de face sur la rue du Canal par 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets; les améliorations devront être assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs des billets, et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1896, en plus et au-dela du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3mai—3 10 17 24 31 juin4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Jane Chefer, épouse décédée de Robert J. Morris.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 49,224.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, 11 juin 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 7 mai 1896, de l'Hon. Fred King, juge de la susdite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Sorapuru, Tchoupitoulas et Rousseau, et mesurant 29 pieds 11 pouces 2 lignes de face sur la rue Philip par 149 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit pour un billet ou des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement, et deux pour cent d'honoraires d'avocats dans le cas qu'il y aurait un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être toujours assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acomption par l'acquéreur des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1896 en plus et au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 mai—10 17 24 31—juin 7 11

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Enviable Résidence-Cottage

No 1723 rue Douane,

Entre les rues Claiborne et Derbigny.

Succession de Mme Alexandrine Da Silva, femme de Ferdinand Ricks.

No 49,286—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 813 rue Commune, MARDI, 2 juin 1896, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 22 avril 1896 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

L'enviable résidence-cottage No 1723 rue Douane, entre les rues Claiborne et Derbigny, retiré de la banquette et contenant galerie sur la façade et six chambres, entrée pour voiture, hangar, citerne, etc., décrit comme suit: Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Claiborne et Derbigny, désigné par le No 22, sur un plan dressé par C. A. de Armas, architecte, le 14 février 1852, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire; le dit lot de terre mesurant 25 pieds de face à la rue Douane, sur 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à deux ans, ou à un an le tout, à l'option de l'acquéreur; la partie à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de la vente jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; la propriété devant être assurée et la police ou les polices ci-dessus devant être transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1896 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour les ventes. Acte de vente pardevant W. D. Hart, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 avril—26 mai 3 10 17 24 31 à date.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE FONCIERE DE CHOIX,

Dans les premiers et quatrième districts.

Cottage double rue Sud Remparts.

Maison double rue Claiborne.

Maison simple, No 1222 rue Claiborne.

Terrain rue Magnolia.

Ilet de choix faisant face à l'avenue Washington.

Ilet de valeur faisant face au Lower Line, entre les rues Quinzième et Edinbourg.

BILLETS A ORDRE,

SUCCESSION DE D. NEGROTTO, SR.

No 48 753.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR PAUL & GURLEY - Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MERCREDI, 1er juillet 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 27 mai 1896, in re, et pour le compte de la succession de D. Negrotto, Sr., il sera vendu aux enchères publiques—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc. qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurent, Romain, N. H. Rightor, Tonti et Miro et désigné comme le lot No — lequel dit lot mesure 33 pieds de face à la rue Laurent sur Romain par une profondeur de 121 pieds. Les améliorations consistent en une maison cottage double, rémunératrice, comme numéros municipaux — S. Romain, voisinage bien habité et commode, et rapportant $20 00 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Willow, Clio et Erato, désigné par la lettre A, lequel dit lot mesure 32 pieds de face à la rue Clairborne, sur une profondeur de 122 pieds, 8 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent en un bon cottage simple connu par le numéro municipal 1222 rue Claiborne, bonne et commode localité, près de toutes les commodités et s'améliorant rapidement.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désigné par le No 22 sur un plan par L. H. Pillié voyer, en mars 1858, et mesurant, mesure américaine, 20 pieds de face sur la rue Magnolia par 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur.

5° Une certaine portion ou morceau de terre dans le Quarrième District de cette ville comprenant la partie de l'îlet triangulaire de terre, bornée par l'avenue Washington et les rues Upperline, Tonti et Rocheblave, et mesurant 267 pieds 7 pouces et 2 lignes de face sur l'avenue Washington 271 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur l'avenue Upperline; 86 pieds 5 pouces et 6 lignes de face sur la rue Tonti, et 33 pieds 4 pouces et 5 lignes de face sur la rue Rocheblave subdivisé en 5 grands lots, numérotés de 3 à 7 inclusivement. Lots 3, 4, 5, 6, 7 sont chacun améliorés par une petite maison de bois, etc. et seront vendus séparément. Voyez le plan pour dimensions.

6° Un certain ilot de terre, situé dans le sixième district de cette ville, borné par les rues Lowerline ou Hurley, Edinburg, St-Pierre et Quinzième, mesurant 303 pieds de face sur chacune des rues Lowerline et St-Pierre, 240 pieds de face sur chacune des rues Edinburg et Quinzième, subdivisés en 19 grands lots de valeur, numérotés un à dix neuf inclusivement; Nos 1, 3, 4, 5, 6, 7, 17 et 18 ont de petites maisons en bois sur le terrain.

Le tout devant être vendu séparément. Voyez les plans pour dimensions.

7° Quatre billets à ordre, faits et signés par Mme Mathilda Baker, chacun pour la somme de dix dollars.

8° Un billet fait et signé par Henry J. Norton, pour soixante neuf 90|100 dollars.

9° Deux billets à ordre faits et signés par John Wilson pour $40 60 et $40 70 respectivement, garantis par hypothèques.

10° Un billet à ordre fait et signé par Nelson Edward pour $67 50 et garanti par hypothèque.

Conditions de la vente.—Pour les billets à ordre, comptant—Pour les propriétés foncières, la moitié au plus comptant et la balance à un an, avec 7 0|0 par an d'intérêt à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant les provisions d'honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer les paiements différés du prix d'achat. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1896.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant C. B. Upton, notaire. Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication.

31 mai—31—juin 7 14 21 28 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN BON PLACEMENT.

Bon endroit pour les affaires et pour résidence, encoignure des rues Douane et Tonti et un ilet du marché Dorgenois.

—AUSSI—

Onze lots sur la rue Congress, entre les rues Prieur et Solidelle, Troisième District.

Succession de John Hasselvander et Mme Mary Hilderbrand, sa défunte veuve.

No 48,912—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 727 rue Commune, le MARDI, 23 juin 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 12 mai 1896, in re et pour le compte des susdites successions, il sera vendu aux enchères publiques.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Tonti, Miro et Canal, formant l'encoignure des rues Douane et Tonti et mesurant 27 pieds 11 pouces de face à la rue Douane, sur 114 pieds de profondeur et de face sur la rue Tonti, entre lignes parallèles.

Les améliorations connues par les numeros municipaux 2336 et 2338 rue Douane, consistant en un cottage double en bois, avec bâtisse à cuisine dans le fond, citernes, hangar, etc. L'encoignure est occupée comme grocerie, etc., et l'autre partie comme résidence privée; bonne propriété, bien située, à proximité de toutes les commodités et commandant des locataires A 1.

2° Onze certains lots de terre numérotés de un à onze inclusivement dans l'îlet désigné par le 863, situés dans le 3me district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Congrès, Elmire, Solidelle et Joséphine (maintenant Prieur) mesurant 31 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No 1 formant l'encoignure des rues Congrès et Solidelle et lot No 11 formant l'encoignure des rues Congrès et Prieur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la partie de crédit, s'il y en a, en billets garantis par hypothèques, lien et privilèges du vendeur, portant 8 0|0 par an d'intérêt, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1896 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jos. D. Taylor, notaire. Un dépôt de 10 0|0 requis au moment de l'adjudication.

17 mai—17 24 31—juin 7 14 23

PLUS de cheveux gris.—En se servant du régénérateur instantané des cheveux, de Chas. Muller; il changera instantanément les cheveux gris en leur couleur naturelle; il n'est pas nuisible; d'un usage facile, pas de graisse, prix, $1; préparé seulement par Chas. Muller, 11 rue Barone. Coiffure pour dames.

15 aout—1 1 2 dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE OCCASION SANS PAREILLE

Pour un Placement Sûr et Permanent, d'un édifice à deux étages en briques et de valeur, connu comme

THE JEFFERSON ROW,

Subdivisé en six splendides magasins, désignés par les Nos 929, 931, 933, 935, 937 et 939 rue Berlin, situé immédiatement en face du Marché Jefferson, l'école McDonough et l'église St Stephens, et rapportant un magnifique loyer annuel.

—AUSSI—

Le Joli et Confortable Cottage

en bois à deux corps de logis Nos 4216 et 4218 rue Camp près Berlin.

—AUSSI—

Deux Splendides Lots de Terre

se touchant et face à la rue Camp.

Vente Péremptoire à l'Encan, pour effectuer un partage.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 727 rue Commune—MARDI, 2 juin 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, près St-Charles, il sera vendu à l'encan, pour effectuer un partage—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasins, Berlin et Milan, désigné comme lot No 1, et mesurant 90 pieds 2 pouces de face à la rue Berlin, sur une profondeur et de face à la rue Camps de 83 pieds 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent consistent en un grand édifice en briques, bien situé, à deux étages subdivisé en six magasins séparés en bas, et bureaux en haut occupé par plusieurs établissements de longue date et des industries profitables; l'emplacement est un des meilleurs du 6me district, stable et permanent, immédiatement en face du marché Jeff-rson, de l'école McDonogh et de l'église St-Stephens et une académie au centre du dit district, et c'est comme placement un des plus sûrs, des plus permanents qui soient offerts cette saison.

2° Deux lots de terre de valeur situés dans les mêmes district et îlet, immédiatement contigus et dans le fond des propriétés ci-dessus décrites, avec plusieurs bâtisses en bois et très désirable pour construire des cottages, soit comme résidences personnelles ou placement. Voir le plan à la Bourse pour les dimensions.

3° Le grand, commode et désirable cottage en bois à deux corps de logis, désigné par les Nos municipaux 4216 et 4218 rue Camp entre Milan et Berlin, ayant 4 bonnes chambres bien finies, avec des chambres dans la mansarde, cuve, hangar, etc de chaque côté, et commandant un bon locataire, et invariablement occupé; rapportant $288 par an.

Conditions — Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit avec billets garantis par hypothèques, et lien du vendeur sur la propriété portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses de garanties usuelles dans l'acte de vente. L'acquéreur assumera les taxes de 1896 en sus du prix de son adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Charles J. Théard, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

17 mai—17 24—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS PLACEMENTS. DEUX

Cottages Doubles avantageusement situés

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT.

Succession de Joséphine Antoinette Sari.

No 48,541—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY.—Albert Paul, encanteur.—Bureau No 727 rue Commune.—MERCREDI, 3 juin 1896 à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 30 avril 1896, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Joséphine Antoinette Sari il sera vendu à l'encan, savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villere, St-Bernard, Annette et Urquhart et mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré, anciennement Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations sont connues par les numéros municipaux 1640 et 1642 rue Villeré, ayant un cottage double avec une cuisine dans le fond, cuve, etc., et rapportant $12 par mois.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses, et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Villere, Annette, Villeré et Robertson, mesurant, au pied anglais, 32 pieds de face à la rue St Antoine sur une profondeur de pieds 128 entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par les numéros 1426 et 1428 rue St-Antoine ayant un cottage double et une cuisine dans le fond, etc. et rapportant $12 par mois. Bonne propriétés près de tous les cars etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste en un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par ans, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, les bâtisses devront être assurées en faveur du porteur ou des porteurs du billet ou des billets, pour le montant de la partie non payée du prix de l'acquéreur. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1896 en sus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Théo Buisson, notaire, aux frais des acquéreurs; un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

3 mai—3 10 17 24 31 à date

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le joli cottage double, Nos 1822 et 1824 rue St Thomas, près de la rue Ste-Marie.

Succession de Philip Fitzpatrick.

No 47,805 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division —.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau, 610 rue Gravier—Il sera vendu, MARDI, 2 juin 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 23 avril 1896, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le 4me district de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Thomas, Rousseau, Ste Marie et Fé lcité désigné par le No 2, sur un plan dressé par Henry Moelhausen le 1er décembre 1846, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville; le dit lot mesurant, mesure américaine 25 pieds 2 pouces de face à la rue St Thomas par 152 pieds 2 pouces de profondeur, et 37 pieds 2 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, selon le plan No 249, déposé dans l'étude de T. Guyot, ancien notaire en cette ville, ensemble avec tout ce qui s'y trouvent et tous les droits, voies et avantages là-dessus appartenant, ou de quelques façons y appartenant. Les améliorations consistent en un élégant et substantiel cottage double retiré de la rue ayant cour pavée et le tout en très bon état.

Conditions:—La moitié comptant, la balance en un et deux ans, garanti par hypothèque sur la propriété, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; l'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication; les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et habituelles concernant le transfert de la police d'assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses de garantie.

Les taxes de 1896 devront être assumées et payées par l'acquéreur en plus et au-dela du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Arthur H. Browne, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 avril—29—3 10 17 24 31 mai — à date ins

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession d'Edgar Liadé, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 49,706.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureau, No 723 (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, 1er juillet 1896, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la **Bourse des Encans de la Nouvelle-Orléans**, Nos 51 et 53 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 mai 1896, pour la dite succession:

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Olivier, D'Abadie, Onzaga et Miro, désigné comme lot No 16, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Miro sur 115 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en un petit cottage retiré de la rue avec 3 chambres, hangar à laver, puits, citerne, lieux d'aisance une barrière à jour en bois devant, etc., connu comme le No 1068 rue Miro.

Termes et conditions—Comptant à l'adjudication.

Acte de vente, pardevant Geo. W. Dearing, Jne, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 1

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Edward Linn et son mari vs. Mme Barthelomew Burns et als.

No 47,878—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

MARDI, 2 juin 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune—Il sera vendu à l'enchère publique, PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur, Bureau No 610 rue Gravier, En vertu et conformément à un jugement rendu le 21 avril 1896, et signé le 30 avril 1896, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Clara, Hélpomène et Magnolia, désigné comme lot No 3, sur un devis en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire, le 2 mars 1866, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Thalie sur six-vingt-quatre (64) pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, enregistré dans le bureau des transferts dans le livre 97, folio 187, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Un lot ou petite portion de terre, avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent et les améliorations, droits, voies, etc., dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Clara, Hélpomène et Magnolia, et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Thalie sur soixante-quatre (64) pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, et enregistré dans le bureau des transferts dans le livre 105, folio 313. Les améliorations consistent en deux gentils cottages double, portant les numéros municipaux 2720, 2722, 2724 et 2726 rue Thalie, contenant trois chambres de chaque côté et loués à de bons locataires.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en crédit de un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, assurance, honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles de securité; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes pour l'année 1896; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jas. J. Woulfe, notaire.

1 mai—1 2 3 10 17 24 31—2 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Liquidation du Club Olympique.

No. 49,385—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

MARDI, 2 juin 1896, à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 et 631 rue Commune, PAR JAS A. BRENNAN, encanteur—Bureau 610 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 30 avril 1896, dans l'affaire ci dessus, les propriétés ci dessous décrites, à savoir:

Dix certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Royale, Clouet, Montégut et Chartres, désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, et mesurant comme suit à savoir:

Le Lot A mesure soixante-dix-neuf (79) pieds cinq (5) lignes de face à la rue Royale, sur une profondeur du côté de la rue Clouet de cent-soixante-dix-neuf (179) pieds deux (2) pouces et cinq (5) lignes, et une première profondeur sur l'autre côté, vers la rue Montégut, de cent-trente-six (136) pieds six (6) pouces, auquel point le dit lot s'élargit vers la rue Montégut, trente-neuf (39) pieds sept (7) pouces et trois (3) lignes, et a une deuxième profondeur de quarante-deux (42) pieds huit (8) pouces et cinq (5) lignes, et une largeur de cent dix-huit (118) pieds huit (8) pouces sur la ligne du fond séparant le dit lot A des lots B, C, D et E. Le lot B mesure trente et un (31) pieds huit (8) pouces et une (1) ligne de face à la rue Chartres sur une profondeur de cent trente sept (137) pieds entre lignes parallèles. Les lots C et D mesurant chacun trente et un 31) pieds six (6) pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de cent trente sept (137) pieds entre lignes parallèles. Le lot E mesurant trente et un (31) pieds six (6) pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de cent trente sept (137) pieds entre lignes parallèles. Le lot F mesurant trente et un (31) p